

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1878

17 août 2011

### SOMMAIRE

<b>AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l.</b> .....	<b>90113</b>	<b>Finethic Microfinance S.C.A., SICAR</b> .....	<b>90132</b>
<b>Armour Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>90109</b>	<b>Forresta (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>90142</b>
<b>Asia Cable S.à r.l.</b> .....	<b>90120</b>	<b>Garage Vigliotti S.à r.l.</b> .....	<b>90127</b>
<b>Boswell S.à r.l.</b> .....	<b>90142</b>	<b>Geca Holding S.à r.l.</b> .....	<b>90127</b>
<b>Bourbon Immobilière S.A.</b> .....	<b>90103</b>	<b>Gentiannes S.A.</b> .....	<b>90132</b>
<b>BUREAU COMPTABLE DES 3 FRONTIÈRES S.A.</b> .....	<b>90137</b>	<b>Grosvenor International S.A.</b> .....	<b>90113</b>
<b>Cemex Global Funding S.à r.l.</b> .....	<b>90103</b>	<b>GS Tele II S.à r.l.</b> .....	<b>90138</b>
<b>Chriplan S.A.</b> .....	<b>90104</b>	<b>Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l.</b> .....	<b>90121</b>
<b>Comarlux S.A.</b> .....	<b>90104</b>	<b>Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l.</b> .....	<b>90127</b>
<b>Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A.</b> .....	<b>90104</b>	<b>Horizon Group Sàrl</b> .....	<b>90137</b>
<b>Cordouan Holding S.A.</b> .....	<b>90108</b>	<b>Indigo Shipping A.G.</b> .....	<b>90122</b>
<b>Cuzinco S.A.</b> .....	<b>90109</b>	<b>Island Lux S.à r.l. &amp; Partners S.C.A.</b> .....	<b>90123</b>
<b>Cuzinco S.A.</b> .....	<b>90120</b>	<b>Keytrade Bank Luxembourg S.A.</b> .....	<b>90144</b>
<b>DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>90116</b>	<b>Luxequip Bail S.A.</b> .....	<b>90141</b>
<b>DeKalb Investments S.A.</b> .....	<b>90109</b>	<b>Lux Trade Development S.A.</b> .....	<b>90109</b>
<b>Delta Gestion &amp; Comptabilité S.A.</b> .....	<b>90104</b>	<b>Mac Faren S.A.</b> .....	<b>90102</b>
<b>Demergon Funds</b> .....	<b>90121</b>	<b>Maleisa S.A. - SPF</b> .....	<b>90128</b>
<b>Dragalux S.A.</b> .....	<b>90121</b>	<b>Malouri S.à r.l.</b> .....	<b>90105</b>
<b>Dredging and Maritime Management</b> .....	<b>90121</b>	<b>MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l.</b> .....	<b>90137</b>
<b>DS Natura S. à r. l.</b> .....	<b>90108</b>	<b>Nedpoint S.A.</b> .....	<b>90105</b>
<b>EB Finance S.A.</b> .....	<b>90132</b>	<b>OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>90141</b>
<b>Ebsylon S.à.r.l.</b> .....	<b>90122</b>	<b>Proor S.A.</b> .....	<b>90110</b>
<b>Empire Capital Partners S.A.</b> .....	<b>90122</b>	<b>Prosper Funds Sicav</b> .....	<b>90108</b>
<b>Etamine S.à r.l.</b> .....	<b>90116</b>	<b>Quarterback S.à r.l.</b> .....	<b>90098</b>
<b>Eurovadi's S.A.</b> .....	<b>90127</b>	<b>Socodev S.A.</b> .....	<b>90120</b>
<b>Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>90131</b>	<b>TIRSA, société anonyme de réassurance</b> .....	<b>90103</b>
<b>Fermain Investments S.C.S.</b> .....	<b>90132</b>	<b>Tobie Investissements S.A.</b> .....	<b>90144</b>
<b>Fermain Investments S.C.S.</b> .....	<b>90132</b>	<b>Wert FRT S.à r.l.</b> .....	<b>90109</b>
<b>Finances Europe Tourisme S.A.</b> .....	<b>90142</b>		
<b>Financial Realizations S.A.</b> .....	<b>90142</b>		
<b>Finassurlux S.A.</b> .....	<b>90142</b>		

**Quarterback S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- René Beltjens, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Dominique Robyns, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Both here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of two proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws.

**Art. 2.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company's name is "Quarterback S.à r.l.".

**Art. 4.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 5.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the partners.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Capital - Shares**

**Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 13.005 (thirteen thousand five euro) represented by 13.005 (thirteen thousand five) shares of EUR 1 (One euro) each. All the shares are fully paid-in.

**Art. 8.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing the entire corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

## Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers, appointed by the shareholders, who fix the duration of their mandates.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers in all circumstances. The managers have the largest powers to accomplish what is necessary or useful to realise the corporate object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or by the single signature of any manager.

The managers can appoint "Directors" staff members. These Directors may bind the Company based on and within the limits of their appointment deed.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** Each shareholder can validly participate to decisions no matter how many shares he holds. Each share grants right to one vote. Each shareholder can be validly represented by a proxy.

**Art. 13.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

**Art. 14.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the laws of the present articles.

**Art. 15.** The shareholders decide on the allocation and distribution of the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1<sup>st</sup> and closes on June 30<sup>st</sup>.

## Winding-up - Liquidation

**Art. 17.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

## Applicable law

**Art. 18.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on June 30, 2012.

### *Subscription - Payment*

All the 13,005 (thirteen thousand five) shares representing the capital have been entirely subscribed by René Beltjens, prenamed, for 6,500 (six thousand five hundred) shares and Dominique Robyns, prenamed, for 6,505 (six thousand five hundred and five) shares, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 13,005 (thirteen thousand five euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- René Beltjens, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Dominique Robyns, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Xavier Pauwels, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Noëlla Antoine, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Gérard Becquer, with professional address in 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1882-Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- René Beltjens, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Dominique Robyns, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois y relatives.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La dénomination de la société sera "Quarterback S.à r.l."

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 13.005 (treize mille cinq euros) représenté par 13.005 (treize mille cinq) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### Administration et Gérance

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou d'un de ses gérants.

Les gérants sont autorisés à nommer «Directeurs» certains membres du personnel. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de leur nomination.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de part qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 15.** Les associés décident de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminuées des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le 30 juin.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les 13.005 (treize mille cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par René Beltjens, prénommé, pour 6.500 (six mille cinq cents) parts sociales et par Dominique Robyns, prénommé, pour 6.505

(six mille cinq cent cinq) parts sociales, de sorte que la somme de EUR 13.005 (treize mille cinq euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.

#### *Assemblée générale*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: -René Beltjens, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Dominique Robyns, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Xavier Pauwels, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Noëlla Antoine, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Gérard Becquer, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25585. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078812/233.

(110087951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

#### **Mac Faren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.898.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le vendredi 10 juin 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 10 juin 2011 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18/09/1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 02/07/1974 à Arlon (B) demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30/04/1943 à Villers-le-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011084702/28.

(110095317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

---

Les comptes annuels au 31 Decembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087235/9.

(110098830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue  
le mardi 7 juin à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

M. Paul Laeremans, Président

M. Martin Marmy, Directeur, Administrateur

M. Peter Thomas Meyer, Administrateur

M. Pierre Pere Padrosa, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011084821/23.

(110095372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Bourbon Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 6.400.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2011*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Sont élus comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012:

- Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Michel BIREL, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Madame Françoise THOMA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé comme Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012, Madame Doris ENGEL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011085725/21.

(110095422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Delta Gestion & Comptabilité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 150.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087251/10.

(110098404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Chriplan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.042.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jacques Wolter et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Jerry Wagner et Monsieur Romain Hartmann, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Chriplan SA*

Référence de publication: 2011087236/13.

(110098360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Comarlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 157.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Comarlux S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011087240/13.

(110098873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.528.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011087241/12.

(110098212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---



**Nedpoint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.037.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social le 20 juin 2011:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Richard BALDOCK, né le 21 janvier 1967 à Sheffield (Royaume-Uni) et demeurant au 112, Bodley Road, KT3 5QH New Malden (Royaume-Uni), de son poste d'administrateur avec effet au 2 juin 2011.

2) L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane WEYDERS, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 2 juin 2011 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statutaire devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEDPOINT S.A.

Référence de publication: 2011087381/16.

(110098914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Malouri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 161.499.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société Edouard Family Trust Company Inc, constituée conformément aux lois de l'Etat de Wyoming, avec siège social à 325 NW Ridge Road, Jackson, WY 83001, USA, agissant en tant que trustee du Mathilde Stern Trust Agreement, un trust de l'Etat du Wyoming constitué le 27 septembre 2007,

2.- La société Edouard Family Trust Company Inc, constituée conformément aux lois de l'Etat de Wyoming, avec siège social à 325 NW Ridge Road, Jackson, WY 83001, USA, agissant en tant que trustee du Minor Trust, un trust de l'Etat du Wyoming constitué le 27 juin 2008,

3.- La société Edouard Family Trust Company Inc, constituée conformément aux lois de l'Etat de Wyoming, avec siège social à 325 NW Ridge Road, Jackson, WY 83001, USA, agissant en tant que trustee du Demetere Trust, un trust de l'Etat du Wyoming constitué le 27 juin 2008,

4.- Madame Béatrice Stern, née le 17 juillet 1957 à Boulogne-Billancourt (France), Vice-president International Business Development Sotheby's, demeurant 1060 Fifth Avenue, New York, NY 10128, Etats Unis,

tous ici représentés par Maître Claude Medernach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-8082 Luxembourg, 14, rue Erasme,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à New York (USA), le 22 mars 2011.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Malouri S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à seize mille euros (EUR 16.000), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant l'unanimité du capital social de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant l'unanimité des droits appartenant aux survivants. Toutefois, ces consentements ne sont pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Administration et Gérance

**Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé au moins de deux «Gérants de Classe A» et d'un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

Sauf acte de disposition, la Société sera liée dans toutes circonstances par la signature conjointe soit de deux gérants indépendamment du fait qu'ils s'agissent de Gérants de la Classe A ou de Gérant de la Classe B, soit par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par l'ensemble des membres du conseil de gérance. Les actes de disposition, c'est-à-dire les actes de vente ou de cession des biens de la Société requièrent la signature conjointe de l'ensemble des membres du conseil de gérance.

Les Gérants de Classe A peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime alors que les Gérants de Classe B ne sont révocables que pour juste motif.

En cas de décès d'un Gérant de Classe A ou d'un Gérant de Classe B, l'assemblée des associés désigne un nouveau gérant dans les 3 mois de son décès. Pendant cette période transitoire, aucun acte de disposition ne pourra être posé par la Société. Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.

**Art. 13.** La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la Société. Il(s) n'est(sont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

## D. - Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qui possède.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant les trois quart du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir l'unanimité du capital social.

## E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 18.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Mathilde Stern Trust Agreement, prénommé, cinq cent trente-trois parts sociales . . . . .	533
- Minor Trust, prénommé, cinq cent trente-trois parts sociales . . . . .	533
- Demetere Trust, prénommé, cinq cent trente-trois parts sociales . . . . .	533
- Madame Béatrice Stern, prénommée, une part sociale . . . . .	1
Total: mille six cents parts sociales . . . . .	1.600

Les mille six cents (1.600) parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de seize mille euros (EUR 16.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

### *Evaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300).

### *Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt les associés représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme; et
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Christian Point, né le 31 décembre 1966 à Nancy, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-8082 Luxembourg, 14, rue Erasme, en tant que Gérant de Classe A de la Société;
  - Madame Claude Medernach, née le 2 mai 1970 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-8082 Luxembourg, 14, rue Erasme, en tant que Gérant de Classe A de la Société
  - Madame Béatrice Stern, née le 17 juillet 1957 à Boulogne-Billancourt (France), Vice-president International Business Development demeurant 1060 Fifth Avenue New York, NY 10128, Etats Unis en tant que Gérant de Classe B de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MEDERNACH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011 /24916. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011085110/152.

(110095240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**DS Natura S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DS Natura S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011087255/12.

(110098200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Cordouan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 59.672.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011087242/11.

(110098602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Prosper Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.045.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Riccardo Barilla, Paulo Antunes das Neves et Madame Daniëla Di Dodo en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

2. de réélire la firme PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

Luxembourg, le 25 mai 2011.

*Pour PROSPER FUNDS SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011087855/19.

(110097883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**DeKalb Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.779.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2011087249/11.

(110098603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Armour Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Wert FRT S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 135.275.

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Krzysztof Drozd, gérant de la Société, et ce à compter de ce jour,

à savoir:

Level 2

50 New Bond Street

London W1S 1BJ

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juin 2011.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Teun Chr. Akkerman / Jean R. LEMAIRE

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2011090108/21.

(110100840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087245/9.

(110098389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**LTD, Lux Trade Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue cents.  
R.C.S. Luxembourg B 74.437.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à la date du 3 mai 2011 à 11 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de renouveler, pour une nouvelle période de six ans, les mandats des administrateurs actuellement en fonction, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2017.
2. Décidé de transférer le siège de la société au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg.
3. Pris acte des changements d'adresse suivants:
  - Administrateur Christian Greiveldinger: L-8354 Garnich, 16, Cité Bourfeld
  - Administrateur Marc Vogel: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents

- Commissaire aux comptes CAPITAL IMMO LUXEMBOURG (anciennement LPF LUX S.à r.l.): L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.05.2011.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2011088452/20.

(110099165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

### **Proor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.428.

### **STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend elf, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Ludwig MARGGRANDER, Dentalkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue. Welcher Kompart den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PROOR S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das Recycling und die Logistik von Edelmetallen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

#### **II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### **IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### **V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Ar. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt; machend den Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 7.750.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder die Zahl der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.

2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Ludwig MARGGRANDER, Dentalkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue, welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Herr Patrick GOETZINGER, Privatbeamter, wohnhaft in L-6315 Beaufort, 5, rue Belle-Vue.



4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. MARGGRANDER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2011. Relation: ECH/2011/986. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Juni 2011.

Référence de publication: 2011083319/166.

(110092737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Suite aux décisions de l'associé unique de la Société en date du 22 juin 2011:

1. Election de Mutua (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculé B 41471 auprès du R.C.S. du Luxembourg, dont le siège social se situe au, 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, à la fonction de Gérant et pour une durée indéterminée

A dater du 22 juin 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Emilio Vicens, Gérant
- Eduardo Pawluszek, Gérant
- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant
- Mutua (Luxembourg) S.A., Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEI Luxembourg Holdings, S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011091337/22.

(110102912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Grosvenor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

In the year two thousand and eleven on the seventeenth day of the month of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mr Jeremy Moore, with professional address in London, United Kingdom, and Mr Simon Hauxwell, with professional address in Luxembourg, both members of the board of directors (the "Board") of Grosvenor International S.A. (the "Company") acting in accordance with the decision of the Board of 17<sup>th</sup> May 2011 (an extract of which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith).

The Company, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 88 464, has been incorporated by deed of Me Jean Seckler, notary, residing in Junglinster on 19 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n°1420 of 1<sup>st</sup> October 2002.

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended several times and for the last time by deed of 8th December 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial of 4<sup>th</sup> February 2010 number 247.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

I -(I) Article 5.1 of the Articles provides as follows:

“ **5.1.** The Company has an authorised capital of two hundred million three hundred and sixty-one thousand two hundred and fifty Euros (€ 200,361,250.-) consisting of one hundred and sixty million two hundred and eighty-nine thousand (160,289,000) shares having a par value of one Euro twenty-five cents (€1.25) each, comprising fifty one million three hundred and twenty-eight thousand five hundred (51,328,500) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), sixteen thousand (16,000) class A redeemable cumulative Voting Preference Shares (the «Class A Voting Preference Shares»), twenty-eight million eight hundred thousand (28,800,000) class B redeemable cumulative Voting Preference Shares (the «Class B Voting Preference Shares») and together with the Class A Voting Preference Shares, the «Voting Preference Shares») and eighty million one hundred and forty four thousand five hundred (80,144,500) non voting preference shares (the «Non Voting Preference Shares») and together with the Ordinary Shares and the Voting Preference Shares, the «Shares»).

The issued corporate capital is set at one hundred million two hundred and fifteen thousand Euros (EUR 100,215,000), divided into fifty one million three hundred twenty eight thousand five hundred (51,328,500) Ordinary Shares, forty three thousand five hundred (43,500) Non-voting Preference Shares and twenty eight million eight hundred thousand (28,800,000) Class B Voting Preference Shares with a par value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each.”

II – On the basis of the powers granted to the Board as set out under (I) above, further to the decision of the Board, the Company issued on 17 May 2011 seven million two hundred thousand two hundred and twenty four (7,200,224) fully paid Non-voting Preference Shares of a nominal value of 1.25 Euro each for a total issue price of ninety million two thousand eight hundred Euro (EUR 90,002,800), a total of nine million two hundred and eighty Euro (EUR 9,000,280) being allocated to the share capital of the Company and eighty-one million two thousand five hundred and twenty Euro (EUR 81,002,520) being allocated to the share premium account. Such share premium shall remain available and attached to the Non-voting Preference Shares.

The shares have been subscribed by Grosvenor Australia Asia Pacific Limited, a limited liability company organised under English law, having its registered office at 70 Grosvenor Street, London W1K 3JP, and fully paid up by a contribution in kind consisting of 100% of the shares in Grosvenor Australia Properties Pty Limited, a company incorporated in Australia, with registered office at Level 16, 20 Hunter Street, Sydney NSW 2000. The contribution in kind has been valued at ninety million two thousand eight hundred Euro (EUR 90,002,800). Pursuant to articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the above contribution in kind has been examined by InterAudit, a cabinet de révision agréé, pursuant to a report dated 17 May 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows: “Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the Non-voting Preference Shares to be issued as consideration, together with the share premium”. Evidence of the contribution in kind’s existence and evidence of transfer to the Company of the contribution in kind have been shown to the notary.

III -Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of nine million two hundred eighty Euro (EUR 9,000,280) represented by seven million two hundred thousand two hundred and twenty four (7,200,224) new non-voting preference shares with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each so as to bring it to the amount of one hundred nine million two hundred and fifteen thousand two hundred and eighty Euros (EUR 109,215,280). As a result of this increase of capital, the second paragraph of article 5.1 of the Articles is amended so as to read as follows:

“ **5.1 [...].** The issued corporate capital is set at one hundred nine million two hundred and fifteen thousand two hundred and eighty Euros (EUR 109,215,280), divided into fifty-one million three hundred and twenty-eight thousand five hundred (51,328,500) Ordinary Shares, seven million two hundred and forty-three thousand seven hundred and twenty-four (7,243,724) Non-Voting Preference Shares and twenty eight million eight hundred thousand (28,800,000) Class B Voting Preference Shares with a par value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each”.

#### *Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,800.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

### Suit la traduction française du texte que précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ont comparu

Monsieur Jeremy Moore, résidant professionnellement à Londres, Royaume-Uni, et Monsieur Simon Hauxwell, résidant professionnellement à Luxembourg, étant tous deux membres du conseil d'administration (le "Conseil") de Grosvenor International S.A. (la "Société") et agissant conformément aux résolutions du Conseil de la Société datées du 17 mai 2011 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui).

La Société, dont le siège social est sis au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et qui est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 464, a été constituée suivant acte reçu de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°1420 du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial n°247 du 4 février 2010.

La partie comparante a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I – L'article 5.1 des Statuts prévoit ce qui suit:

" **5.1.** La Société a un capital autorisé de deux cent million trois cent soixante et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 200.361.250,-) divisé en cent soixante million deux cent quatre vingt neuf mille (160.289.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq Euros (EUR 1,25), réparties en cinquante et un million trois cent vingt huit mille cinq cents (51.328.500) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), seize mille (16.000) actions préférentielles rachetables cumulatives de classe A (les «Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A»), vingt huit million huit cent mille (28.800.000) actions préférentielles rachetables cumulatives de classe B (les «Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B») et ensemble avec les Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A, les «Actions Privilégiées avec Droit de Vote») et quatre-vingts millions cent quarante-quatre mille cinq cents (80.144.500) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées sans Droit de Vote» et ensemble avec les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées avec Droit de Vote, les «Actions»).

Le capital social émis est fixé à cent millions deux cent quinze mille euros (EUR 100.215.000), divisé en cinquante et un millions trois cent vingt-huit mille cinq cents (51.328.500) Actions Ordinaires, quarante-trois mille cinq cents (43.500) Actions Privilégiées sans Droit de Vote et vingt-huit millions huit cent mille (28.800.000) Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B d'une valeur de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune. [...]

II – Sur base des pouvoirs conférés au Conseil mentionnés sub (I) et par décision du Conseil, la Société a émis le 17 mai 2011 sept millions deux cent mille deux cent vingt quatre (7.200.224) Actions Privilégiées sans Droit de Vote à un prix d'émission d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25), pour un prix total de souscription de quatre-vingt dix millions deux mille huit cents euros (EUR 90.002.800), un montant total de neuf millions deux cent quatre-vingt euros (EUR 9.000.280) étant alloué à l'augmentation du capital de la Société et quatre-vingt un million deux mille cinq cent vingt euros (EUR 81.002.520) étant alloué au compte de prime d'émission.

Les actions ont été souscrites par Grosvenor Australia Asia Pacific Limited, une limited liability company de droit anglais, dont le siège social est établi 70 Grosvenor Street, London W1K 3JP et entièrement libérées par un apport en nature consistant en 100% des actions de Grosvenor Australia Properties Pty Limited, une société constituée en Australie, dont le siège social est sis à Level 16, 20 Hunter Street, Sydney NSW 2000. L'apport en nature a été valorisé à quatre-vingt dix millions deux mille huit cents euros (EUR 90.002.800). Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le sus-dit apport en nature a fait l'objet d'un examen d'Inter-Audit, cabinet de révision agréé, conformément à un rapport daté du 17 mai 2011 qui restera annexé à cet acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, et dont la conclusion est la suivante: «sur la base des vérifications faites tel que décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention pour indiquer que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des Actions Préférentielles sans Droit de Vote à émettre comme contrepartie ensemble avec la prime d'émission». La preuve de l'existence de la contribution en nature et du transfert de celle-ci à la Société ont été présentées au notaire.

III – En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de neuf millions deux cent quatre-vingt euros (EUR 9.000.280) par l'émission d'un total de sept millions deux cent mille deux cent vingt quatre (7.200.224) Actions Préférentielles sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (EUR 1,25) chacune, afin de le porter à un montant total de cent neuf millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 109.215.280). En conséquence de cette augmentation de capital, le second paragraphe de l'article 5.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **5.1.** [...]. Le capital social émis est fixé à cent neuf millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 109.215.280), divisé en cinquante et un millions trois cent vingt-huit mille cinq cents (51.328.500) Actions Ordinaires, sept millions deux cent quarante trois mille sept cent vingt-quatre [ ] (7.243.724) Actions Privilégiées sans Droit de Vote

et vingt-huit millions huit cent mille (28.800.000) Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B d'une valeur de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune. [...]»

*Dépenses:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.800,-.

Après lecture faite, la personne comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J. MOORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24353. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083838/147.

(110094218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Etamine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.426.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087257/10.

(110098740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 513.145,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-three of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43286 (hereafter the BMP Fund III AIV LP);

Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43283;

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43284;

GE Capital Equity Holdings, Inc., a corporation existing under the laws of Connecticut, having its registered office at 201 Merritt 7, Norwalk, CT 06856, United States of America and registered under TIN number 06-1448607,

Maranon Mezzanine Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of Illinois, having its registered office at One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, United States of America and registered under EIN number 26-0234942,

Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of Illinois, having its registered office at One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, United States of America and registered under EIN number 27-2102445,

United Insurance Company of America, a corporation existing under the laws of Illinois, having its registered office at 1 E. Wacker Drive, Floor 9, Chicago, IL 60601, United States of America and registered under EIN number 1896670;

Mr. Gilbert J. Roberts, born in Grand Junction, Colorado, United States of America, on September 29, 1960 and having his professional address at 1435 N. McDowell Blvd, Suite 200, Petaluma, CA 94954, United States of America;

Mr. Paul Crawley, born in Guildford, United Kingdom, on December 22, 1958 and having his professional address at 1435 N. McDowell Blvd, Suite 200, Petaluma, CA 94954, United States of America;

Mr. Einar Rasmussen, born in Wuppertal, Germany, on December 13, 1964 and having his professional address at Molsfeld 2, 40670 Meerbusch, Osterath, Deutschland, Germany;

Mr. Robin Riley, born in Toronto, Ontario, Canada, on January 4, 1956 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. John Swainston, born in London, United Kingdom, on August 6, 1949 and having his professional address at Unit 6, 11-21 Underwood Road, Homebush, Australia;

Mr. Nigel Fielden, born in Southampton, United Kingdom, on January 28, 1961 and having his professional address at Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ United Kingdom;

Mr. Peter Hill, born in Winnipeg, Manitoba, Canada, on September 21, 1961 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. Randy Dannewitz, born in Belmond, Iowa, United States of America, on February 4, 1958 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. Scott Beattie, born in Dunfermline, Scotland, on November 18, 1967 and having his professional address at Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ United Kingdom;

Mr. David Riley, born in Toronto, Ontario, Canada, on March 3, 1953 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America; and

Mr. Ron McKerron, born in Toronto, Ontario, Canada, on September 22, 1948 and having his professional address at 55 Valleywood Drive, Markham, Ontario, Canada;

all here represented by Mr. Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of eighteen (18) proxies given under private seal on April 30, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in Luxembourg under the name of "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.", (hereafter the Company), incorporated under Luxembourg law under the name of "Asarina International S.à r.l.", with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 24, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 345 of February 17, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated October 21, 2010, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is fixed at five hundred twenty-five thousand six hundred forty-five Euro (EUR 525.645,00) represented by five hundred twenty-five thousand six hundred forty-five (525.645) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders take the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) so as to bring it from its current amount of five hundred twenty-five thousand six hundred forty-five Euro (EUR 525.645,00) down to five hundred thirteen thousand one hundred forty-five Euro (EUR 513.145,00), through the cancellation of twelve thousand five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each held by BMP Fund III AIV LP, by off-setting a receivable in the same amount, held by the Company towards BMP Fund III AIV LP.

The cancellation may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at five hundred thirteen thousand one hundred forty-five Euro (EUR 513.145,00) represented by five hundred thirteen thousand one hundred forty-five (513.145) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, un "limited partnership" établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43286 (ci-après, BMP Fund III AIV LP),

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, un "limited partnership" établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43283;

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, un "limited partnership" établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43284;

GE Capital Equity Holdings, Inc., une société établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social sis à 201 Merritt 7, Norwalk, CT 06856, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro TIN 06-1448607,

Maranon Mezzanine Fund, L.P., un "limited partnership" établi et existant en vertu des lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social sis à One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, États-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro EIN 26-0234942,

Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., un "limited partnership" établi et existant en vertu des lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social sis à One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, États-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro EIN 27-2102445, United Insurance Company of America, une société établie et existante en vertu des lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social sis à 1 E. Wacker Drive, Floor 9, Chicago, IL 60601, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro EIN 1896670;

Mr. Gilbert J. Roberts, né à Grand Junction, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, le 29 septembre 1960 et ayant son adresse professionnelle au 1435 N. McDowell Blvd, Suite 200, Petaluma, CA 94954, Etats-Unis d'Amérique;

Mr. Paul Crawley, né à Guildford, Royaume Uni, le 22 décembre 1958 et ayant son adresse professionnelle au 1435 N. McDowell Blvd, Suite 200, Petaluma, CA 94954, Etats-Unis d'Amérique;

Mr. Einar Rasmussen, né à Wuppertal, Allemagne, le 13 décembre 1964 et ayant son adresse professionnelle au Molsfeld 2, 40670 Meerbusch, Osterath, Deutschland, Allemagne;

Mr. Robin Riley, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1956 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

Mr. John Swainston, né à Londres, Royaume Uni, le 6 août 1949 et ayant son adresse professionnelle au Unit 6, 11-21 Underwood Road, Homebush, Australie;

Mr. Nigel Fielden, né à Southampton, Royaume Uni, le 28 janvier 1961 et ayant son adresse professionnelle au Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ Royaume Uni;

Mr. Peter Hill, né à Winnipeg, Manitoba, Canada, le 21 septembre 1961 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

Mr. Randy Dannewitz, né à Belmond, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, le 4 février 1958 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

Mr. Scott Beattie, né à Dunfermline, Ecosse, le 18 novembre 1967 et ayant son adresse professionnelle au Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ Royaume-Uni;

Mr. David Riley, né à Toronto, Ontario, Canada, le 3 mars 1953 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique; et Mr. Ron McKerron, né à Toronto, Ontario, Canada, le 22 septembre 1948 et ayant son adresse professionnelle au 55 Valleywood Drive, Markham, Ontario, Canada;

tous ici représentés par Monsieur Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de dix-huit (18) procurations données sous seing privé le 30 avril 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150660, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le nom d'"Asarina International S.à r.l.", du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345 du 17 février 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 21 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à cinq cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro (EUR 525.645,00) représenté par cinq cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq (525.645) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés décident de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) afin de le diminuer de son montant actuel de cinq cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro (EUR 525.645,00) à cinq cent treize mille cent quarante-cinq Euro (EUR 513.145,00), par l'annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune de BMP Fund III AIV LP, par compensation d'une créance du même montant détenue par la Société envers BMP Fund III AIV LP.

Ladite annulation ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que les créances aient été provisionnées en accord avec l'article 69 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à cinq cent treize mille cent quarante-cinq Euro (EUR 513.145,00) représenté par cinq cent treize mille cent quarante-cinq (513.145,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2011. Relation: EAC/2011/6943. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081293/192.

(110090826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Asia Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.314.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires/des Associés/ de l'Associé Unique qui a eu lieu à Luxembourg le 15 juin 2011*

l'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, SGG S.A. une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-65906

*Troisième résolution*

Les avoirs restants, capital et comptes courants actionnaires de la Société seront remis aux actionnaires en proportion de leurs participations dans le capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour Asia Cable S.à r.l. (en liquidation)*

Référence de publication: 2011088946/24.

(110100604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Socodev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.683.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011*

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Monsieur Karl MEYER pour une nouvelle période de six ans.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A. pour une nouvelle période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011087798/18.

(110097690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011087246/13.

(110098729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Demergon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.296.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2012, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Dimitrios DAS-KALOPOULOS (Président), Pandelis ECONOMO et George PAPOUTSIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2012, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087252/15.

(110098446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Dragalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.072.

---

Le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAGALUX S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011087253/13.

(110098872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREDGING AND MARITIME MANAGEMENT S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011087254/13.

(110098877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.847.

---

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 aout 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 596 du 22 octobre 2002.

Les comptes au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2011087304/14.

(110098844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Ebsylon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.231.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087256/9.

(110098759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Empire Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.874.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087265/10.

(110098633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 mars 2011*

1- L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Filip De Wilde de son poste d'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 22 février 2011.

2- L'assemblée nomme Monsieur Gustavo Adolfo Strassener, résidant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en remplacement de Monsieur De Wilde au poste d'administrateur et administrateur-délégué de la Société, avec effet au 22 février 2011.

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 23 février 2011, Monsieur Strassener au poste de "Dirigeant Maritime Agréé" en remplacement de Monsieur De Wilde.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

3- L'assemblée décide de révoquer Monsieur Graham Dew de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

4- L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

**Suit la traduction anglaise de ce qui précède:**

1- The meeting ratifies the resignation of Mr Filip De Wilde as Director and Managing Director ("Administrateur-délégué") of the Company with effect as of February 22, 2011.

2- The Meeting appoints Mr Gustavo Adolfo Strassener, residing in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, in replacement of Mr Filip De Wilde as Director and Managing Director ("Administrateur-délégué") of the Company, with effect as of February 23, 2011.

The Meeting further appoints with effect as of February 23, 2011 Mr Gustavo Adolfo Strassener as "Dirigeant Maritime Agréé" in replacement of Mr Filip De Wilde.

Mr Gustavo Strassener is appointed until the ordinary annual general meeting of the Company that will be held in 2013.

3- The meeting decides to revoke Mr Graham Dew as Director of the Company with immediate effect.

4- The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg to 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg with effect as of February 1<sup>st</sup>, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial.

Référence de publication: 2011089817/35.

(110101150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.930.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.” a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register” under number B 154930 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated August 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 4, 2010 under number 2070, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 19, 2011 under number 757.

The meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on May 16, 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234.001,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company’s share capital by an amount of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) in order to raise it from its present amount of two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234.001,00) to four hundred sixty-three thousand one Euro (EUR 463.001,00) by creation and issue of two hundred twenty-nine thousand (229.000) new ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

2. Waiver of the preferred subscription right and approval of the subscription of the New Shares and of the payment of the total subscription price of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) by Acorn (Netherlands) B BV, a limited liability company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 34211670, and full payment of the New Shares by payment in kind in the total amount of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Acorn (Netherlands) B B.V., prenamed, towards the Company.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 5 of the Company’s articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at four hundred sixty-three thousand one Euro (EUR 463.001,00) represented by four hundred sixty-three thousand (EUR 463.000) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the Company’s share capital by an amount of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) in order to raise it from its present amount of two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234.001,00) to four hundred sixty-three thousand one Euro (EUR 463.001,00) by creation and issue of two hundred twenty-nine thousand (229.000) New Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

*Second resolution*

The existing shareholders declare to waive their preferred subscription right and the meeting resolves to approve the subscription by Acorn (Netherlands) B BV, prenamed, and the full payment of the New Shares, in the amount of two

hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) by payment in kind in the aggregate amount of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Acorn (Netherlands) B BV, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened Acorn (Netherlands) B B.V., prenamed, here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on May 19, 2011. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Acorn (Netherlands) B B.V., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the two hundred twenty-nine thousand (229.000) New Shares having an aggregate nominal value of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) and to fully pay them up in kind in the total amount of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00) consisting in the conversion of the Receivable.

The total value of the contribution in kind is declared by Acorn (Netherlands) B B.V., prenamed, to be of two hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 229.000,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, which concludes as follows:

#### *Conclusion*

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium, if any.

Audit Conseil Services S.à r.l.  
Réviseur d'entreprises  
Alain Blondlet

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- the above mentioned auditor's report;
- a balance sheet dated as of May 19, 2011 of the Company;
- a contribution declaration of the contributing company, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

The contributing company, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Third resolution*

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The share capital is set at four hundred sixty-three thousand one Euro (EUR 463.001,00) represented by four hundred sixty-three thousand (EUR 463.000) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900,00).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Island Lux S.à r.l & Partners S.C.A.", une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154930 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 octobre 2010 sous le numéro 2070, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 avril 2011 sous le numéro 757.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 16 mai 2011, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant ensemble cent pour-cent (100%) du capital social de la Société, établi à deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00) à quatre cent soixante-trois mille un Euro (EUR 463.001,00) par la création et l'émission de deux cent vingt-neuf mille (229.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription et approbation de la souscription des Nouvelles Actions et du paiement du prix de la souscription de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) par Acorn (Netherlands) B B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 34211670, et la libération totale des Nouvelles Actions par apport en nature d'un montant total de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Acorn (Netherlands) B B.V., précitée, envers la Société.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à quatre cent soixante-trois mille un Euro (EUR 463.001,00) représenté par quatre cent soixante-trois mille (463.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00) à quatre cent soixante-trois mille un Euro (EUR 463.001,00) par la création et l'émission de deux cent vingt-neuf mille (229.000) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

### *Deuxième résolution*

Les actionnaires existants décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et l'assemblée décide d'approuver la souscription par Acorn (Netherlands) B B.V., précitée, et le paiement de toutes les Nouvelles Actions, d'un montant de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00), par apport en nature d'un montant total de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Acorn (Netherlands) B B.V., précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce, est intervenue Acorn (Netherlands) B B.V., précitée, ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous acte sous-seing privé le 19 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Acorn (Netherlands) B B.V., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux deux cent vingt-neuf mille (229.000,00) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale totale de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) et les libère intégralement par apport en nature pour un montant total de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00) consistant en la conversion d'une créance.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée par Acorn (Netherlands) B B.V., précitée, être de deux cent vingt-neuf mille Euro (EUR 229.000,00), dont l'estimation acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui établi par Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec son siège social au 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de la Créance apportée ne correspond pas au moins à la valeur du capital, et de la prime le cas échéant, émis en contrepartie.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- le rapport du réviseur susmentionné;
- un bilan au 19 mai 2011 de la Société;
- une déclaration d'apport de l'apporteur, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'apporteur, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Troisième résolution*

Suivant les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à quatre cent soixante-trois mille un Euro (EUR 463.001,00) représenté par quatre cent soixante-trois mille (463.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille neuf cents Euro (EUR 1.900,00).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24590. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079376/224.

(110088429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

---

#### **Eurovadi's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.193.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087268/9.

(110098734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.848.

---

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 aout 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 596 du 22 octobre 2002.

Les comptes au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

*Pour Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l.*

Max Kremer

Référence de publication: 2011087305/14.

(110098855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **Garage Vigliotti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.260.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternarch, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087291/10.

(110098704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **Geca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 251.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.067.

---

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011087293/13.

(110098572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Maleisa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.404.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, FIDUNORD, avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 91.906, représentée par son gérant, Monsieur Erwin SCHRÖDER, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61;

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**"Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Maleisa S.A. -SPF», société de gestion de patrimoine familial, qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion, la valorisation et réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, en vertu de l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la "Société de Gestion de Patrimoine Familial -SPF"

La société pourra détenir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celles-ci. Elle pourra gérer, valoriser et réaliser ses participations.

Elle peut accorder des prêts non rémunérés, avec ou sans garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours, à titre gratuit et accessoire.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cents mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.



Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

### Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

##### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

La société à responsabilité limitée, FIDUNORD, préqualifiée, 100 actions sur 100 actions existantes

Les actions ont été entièrement libérées, par la comparante par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cents mille euros (200.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille six cents euros (1.600,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante pré-qualifiée représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Erwin Schröder, pré-qualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager et représenter la Société par sa seule signature.

3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Simon Boskin, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss, 61

4. Monsieur Erwin Schröder, préqualifié, est nommé Président du Conseil d'Administration.

5. La durée du mandat de l'administrateur-unique, du Président du Conseil d'Administration, et du Commissaire aux comptes, sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss, 61.

Dont acte, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Schröder, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: RED/2011/1077. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081513/196.

(110091663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

#### **Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 171.555.034,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087271/11.

(110098948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.376.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087272/9.

(110098635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.376.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087273/9.

(110098636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Finethic Microfinance S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.021.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2011*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, ERNST & YOUNG (siège social: 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 MUNSBACH), pour un nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011087275/15.

(110098547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Gentiannes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087294/10.

(110098809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**EB Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 161.378.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande), ici représentée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui substituée;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui substituée

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

### A. Nom - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EB FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

### B. Capital social - Actions

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,-EUR) et sera représenté par un million d'actions (1.000.000) d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 26 juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions; . . . . .	155
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions; . . . . .	155
Total: trois cent dix actions; . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.200, EUR.

##### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
  - b) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
  - c) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Présidente du Conseil d'Administration.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2016.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 juin 2011. Relation GRE/2011/2154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011081323/240.

(110090771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.785.

---

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 16 mai 2011 que Mme Catherine Koch a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 21 juin 2011 que Mlle Myriam Scussel, née le 26 avril 1978 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée, avec effet au 16 mai 2011, gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011087368/17.

(110098556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**COMPTA 3 F, BUREAU COMPTABLE DES 3 FRONTIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 65.687.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 16 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société BUREAU COMPTABLE DES 3 FRONTIERES S.A., en abrégé COMPTA 3 F, avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011087638/17.

(110097986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Horizon Group Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.837.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation volontaire de la société s'est clôturée en date du 25/09/2009.

Le dépôt et la conservation des livres et documents sociaux se feront au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 5 ans.

Pour extrait sincère et conforme  
HORIZON GROUP S.A.R.L  
Patrick Meunier  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2011087311/15.

(110098763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**GS Tele II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.762.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first of may  
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Stichting GS Tele II, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on 22 August 2008, having its statutory office in The Netherlands at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Nuala DOYLE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30<sup>th</sup> May 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder representing the entire share capital of GS Tele II S.à r.l., having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 141762 (the "Company"), incorporated by a deed of Me. Paul FRIEDERS, then a notary residing in Luxembourg on 12 September 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 October 2008, No. 2469. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the aforementioned Me. Paul FRIEDERS on 6 November 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 November 2008, No. 2858.

II. That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-€) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (0.01.-€) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The purpose of the company is to (i) purchase loans («Collateral Loans») from Credit Suisse, London Branch which were provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. pursuant to both (a) the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time), among Edam Acquisition Holding IV, B.V. («Parent»), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities, together with any successors thereto, the «Agent») and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank, and (b) the Mezzanine Credit Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time), between the Parent, Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International as arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC as mezzanine agent and as security agent ((a) and (b) collectively, the «Endemol Credit Agreements») (ii) sell participations in the Collateral Loans to GS Tele I S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg (iii) to sell and dispose or procure the sale and disposal, of all or part of the Collateral Loans to third parties, as may be provided for under the terms of any loan entered into or drawn down upon by GS Tele I S.à r.l. for the purchase of the Collateral Loans (the «Transaction»).

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction, or (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of GS Tele I S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction.”

After this had been set forth, the above-named shareholder of the Company, representing the entire share capital, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The purpose of the company is to (i) purchase loans («Collateral Loans») from Credit Suisse, London Branch which were provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. pursuant to both (a) the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time), among Edam Acquisition Holding IV, B.V. («Parent»), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities, together with any successors thereto, the «Agent») and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank, and (b) the Mezzanine Credit Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time), between the Parent, Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International as arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC as mezzanine agent and as security agent ((a) and (b) collectively, the «Endemol Credit Agreements») (ii) sell participations in the Collateral Loans to GS Tele I S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg (iii) to sell and dispose or procure the sale and disposal, of all or part of the Collateral Loans to third parties, as may be provided for under the terms of any loan entered into or drawn down upon by GS Tele I S.à r.l. for the purchase of the Collateral Loans (the «Transaction»).

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction, or (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of GS Tele I S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction.”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, as estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the representative of the appearing person, who is known to the notary by surname, first-name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L’an deux mille onze, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu**

Stichting GS Tele II, une fondation (Stichting) constituée le 22 août 2008 sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas à Fred. Roeskestraat 123 1HG 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Nuala DOYLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conféré sous seing privé le 30 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Qu’il est l’unique associé représentant l’intégralité du capital social de GS Tele II S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 141762 (la «Société»), constituée suivante acte du Me. Paul FRIEDERS, alors un notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 Septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2008 sous le numéro 2469. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me. Paul FRIEDERS, prénommé, le 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 novembre 2008 sous le numéro 2858.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01,-€) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

La modification d'article 4 des statuts de la Société afin de le donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la société est de (i) acheter des prêts («Collateral Loans») auprès de Crédit Suisse, succursale de Londres, qui ont été octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam España Investment Holding, S.L. Conformément à la fois à (a) la Convention de Crédit Senior, en date du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. ( la «Mère»), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, mandatés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûretés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l'«Agent») et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice, et (b) la Convention de Crédit Mezzanine, en date du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite), entre la Mère, Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, comme arrangeurs, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des mezzanines et agent des sûretés ((a) et (b) collectivement, les «Conventions de Crédit Endemol») (ii) vendre des participations dans les Collateral Loans à GS Tele I S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg (iii) de vendre et de disposer ou d'assurer la vente et la disposition, de tout ou partie des Collateral Loans à des tiers, comme prévu par les termes de tout prêt conclu ou retiré par les GS Tele I S.à r.l. pour L'Achat de Prêt (la «Transaction»).

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou (v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de GS Tele I S.à r.l autres que celles envisagées pour la Transaction.»

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de le donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la société est de (i) acheter des prêts («Collateral Loans») auprès de Crédit Suisse, succursale de Londres, qui ont été octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam España Investment Holding, S.L. Conformément à la fois à (a) la Convention de Crédit Senior, en date du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. ( la «Mère»), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, mandatés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûretés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l'«Agent») et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice, et (b) la Convention de Crédit Mezzanine, en date du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite), entre la Mère, Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, comme arrangeurs, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des mezzanines et agent des sûretés ((a) et (b) collectivement, les «Conventions de Crédit Endemol») (ii) vendre des participations dans les Collateral Loans à GS Tele I S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg (iii) de vendre et de disposer ou d'assurer la vente et la disposition, de tout ou partie des Collateral Loans à des tiers, comme prévu par les termes de tout prêt conclu ou retiré par les GS Tele I S.à r.l. pour L'Achat de Prêt (la «Transaction»).

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité

autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou ( v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de GS Tele I S.à r.l autres que celles envisagées pour la Transaction.»

*Evaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (1.000.EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25210. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081394/181.

(110090656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Luxequip Bail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.019.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2011*

L'Assemblée Générale renouvelle à l'unanimité le cabinet PKF ABAX Audit 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour une durée de un an renouvelable. La société PKF ABAX Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg (R.C.S. B. 142.867) est le seul réviseur de la société.

Sa fonction de commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

L'Assemblée Générale décide également de remplacer Monsieur Jacques Hausler à son poste d'administrateur par Monsieur Dominique Wein, né le 20 mai 1955 à Colmar (France), demeurant professionnellement au 3, rue François de Curel F-57000 Metz.

Les fonctions d'administrateur de Monsieur Dominique Wein prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011088454/20.

(110099328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 10 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Unicity Holdings SARL

Jean-Pierre BACCUS

Manager

Référence de publication: 2011087395/16.

(110098458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Forresta (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.304.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087277/9.

(110098367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087279/9.

(110098396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Financial Realizations S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 13.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011087280/11.

(110098756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Finassurlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 61.980.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087282/9.

(110098487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Boswell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.307.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Cyrille VALLÉE, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr. John AFSETH, company director, born in Ringsaker (Norway) on 26<sup>th</sup> May 1954, residing at Frognersterveien 7D, N - 0775 Oslo, Norway,

by virtue of a proxy given on April 26, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "BOSWELL S.à r.l.", having its principal office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, has been incorporated by a notarial deed on November 24, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

number 457 of March 2, 2006. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 23 December 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 887 of May 5, 2006;

- that the capital of the corporation "BOSWELL S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (12,600.- EUR) represented by FIVE HUNDRED FOUR (504) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr John AFSETH, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the Financial statements of the Company as at 29 April 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the Financial statements of the Company as at 29 April 2011, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Cyrille VALLÉE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur John AFSETH, administrateur de société, né à Ringsaker (Norvège) le 26 mai 1954 demeurant à Frognersterveien 7D, N - 0775 Oslo, Norvège, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BOSWELL S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 2 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887 du 5 mai 2006;

- que le capital social de la société BOSWELL S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EUR) représenté par CINQ CENT QUATRE (504) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur John AFSETH, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des états financiers de la Société au 29 avril 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, les états financiers au 29 avril 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALLEE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21669. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083662/107.

(110093850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Keytrade Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 69.935.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088817/9.

(110099831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Tobie Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090038/9.

(110101013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---